

## CONSEIL COMMUNAL DU 24 OCTOBRE 2022

### NOTE DE SYNTHÈSE

#### Séance publique

1. DIRECTION GENERALE - Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022.**

2. DIRECTION GENERALE - Désignation des représentants au Centre Intercommunal de Santé du Coeur du Hainaut – Approbation

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver la désignation du représentant au Conseil d'administration ainsi que des représentants à l'Assemblée générale du Centre intercommunal de Santé du Cœur du Hainaut.**

3. DIRECTION GENERALE – Marchés Publics - Centrale d'Achat du FOREM - Adhésion à la convention - Approbation

Le FOREM, agissant en tant que centrale d'achat, propose à l'Administration communale de marquer son intérêt quant au marché public portant sur la fourniture et la maintenance de la solution TREND MICRO existante, l'acquisition de matériels et logiciels du catalogue TREND MICRO, ainsi que les services de consultance y afférents.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention d'adhésion à la Centre d'Achat du Forem.**

4. SERVICE TRAVAUX - Marché Public de Travaux - Procédure négociée sans publication préalable - Réfection de l'égouttage en face du n° 85 à la rue de Villers à Hensies - Fixation des conditions et du mode de passation - Approbation

L'égouttage de la rue de Villers pose de nombreux problèmes d'affaissement notamment en face du n° 85. Suite à un passage caméra, il a été constaté que le collecteur était détérioré (rupture des éléments). Il est nécessaire de remplacer ce tronçon.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver la réfection de l'égouttage en face du n° 85 à la rue de Villers.**

5. SERVICE TRAVAUX - Marché Public de Travaux - Procédure négociée sans publication préalable - Installation alarme incendie dans les écoles de l'entité - Fixation des conditions et du mode de passation - Approbation

L'école du Centre et l'école de Montroeuil-sur-Haine ne sont pas équipées de système d'alarme incendie. Afin de sécuriser les occupants il est nécessaire d'installer un système d'alarme.

Les systèmes d'alarme de l'école de Thulin et Hainin sont régulièrement en panne et déclenchent intempestivement. Il est nécessaire afin de les remettre en service de remplacer les centraux ainsi que les détecteurs.  
Il y a donc lieu de lancer un marché public.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'installation d'un système d'alarme incendie dans les écoles de l'entité.**

6. SERVICE TRAVAUX - Marché Public de Travaux - Procédure ouverte - Remplacement des châssis de l'école de Montroeuil-sur-Haine - Fixation des conditions et du mode de passation - Approbation

Les châssis en bois de l'école de Montroeuil-sur-Haine sont vétustes et n'assurent plus une bonne isolation. Certains bois sont pourris et n'assurent plus l'étanchéité. Afin d'améliorer l'isolation du bâtiment, il y a lieu de les remplacer.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver le remplacement des châssis de l'école de Montroeuil-sur-Haine.**

7. SERVICE TRAVAUX - Marché Public de Travaux - Procédure négociée sans publication préalable - Remplacement de portes à l'école de Thulin - Fixation des conditions et du mode de passation - Approbation

Certaines portes de l'école de Thulin sont détériorées et malgré les multiples interventions du service travaux il devient impossible de les fermer correctement. Il devient nécessaire de les remplacer afin de sécuriser l'établissement.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver le remplacement de portes à l'école de Thulin.**

8. SERVICE TRAVAUX - Marché Public de Fournitures - Procédure négociée sans publication préalable - Acquisition d'une grue pour le service travaux - Fixation des conditions et du mode de passation - Approbation

Le service travaux ne dispose pas de grue pour effectuer les petits travaux en voirie. Actuellement le service travaux loue régulièrement une grue pour les différentes interventions en voirie. Il est donc opportun d'acquérir une grue.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'acquisition d'une grue pour le service travaux.**

9. SERVICE CADRE DE VIE - Développement local - Implantation d'une cabine HT ORES rue du Foyer à Hensies - Bail emphytéotique – Approbation

Ores a sollicité le service des travaux via un géomètre afin d'implanter une nouvelle cabine HT à la rue du Foyer à Hensies. Il n'est pas possible de l'implanter à l'endroit proposé sur le domaine public en bordure de la parcelle C 773 R 8. L'emplacement de la future cabine HT se situera en domaine public. Avec l'accord du service travaux, il y a lieu de désaffecter la parcelle (lot 1) du domaine public et de l'incorporer au domaine privé de la Commune.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'implantation d'une cabine HT ORES à la rue du Foyer.**

10. SERVICE CADRE DE VIE - Développement local - Déplacement de la cabine HT ORES rue d'Elouges, 1 à Montroeuil-sur-Haine - Bail emphytéotique – Approbation

Ores a sollicité le service des travaux via un géomètre afin d'implanter une nouvelle cabine HT à la rue d'Elouges à Montroeuil.

La cabine existante n'est plus aux normes et il y a lieu de la remplacer. Les nouvelles cabines ont une dimension de 6m x 6m au sol. On peut diminuer au minimum à 5mx5m. Il n'est donc pas possible de l'implanter au même endroit.

Le meilleur endroit pour déplacer les câbles se situe derrière la chapelle sur le domaine public.

Suite à l'avis favorable du service travaux et la décision du Collège communal en date du 17 janvier 2022, ORES sollicite la commune en vue, soit de contracter un bail emphytéotique, soit d'acquérir le lot 1 repris au plan de mesurage.

Le lot 1 se situe en domaine public et il y a donc lieu de le désaffecter. L'installation de cette cabine HT permettant l'alimentation en électricité de différents quartiers de l'Entité est par conséquent d'intérêt public.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver le déplacement de la cabine HT ORES à la rue d'Elouges.**

11. SERVICE CADRE DE VIE - Logement - Demande d'adhésion relative aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés – Approbation

Dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés et suite à l'entrée en vigueur, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2022, des dispositions réglementaires en matière de données relatives aux consommations minimales d'eau et d'électricité.

Un formulaire d'adhésion doit être complété et signé pour obtenir les informations collectées par les gestionnaires de réseau de distribution en eau et électricité.

D'autre part, le SPW, nous informe, ce 6 octobre 2022 que la demande d'adhésion doit être avalisée par le Conseil communal.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'adhésion à l'accord permettant une communication des données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés.**

12. SERVICE ENSEIGNEMENT - Présentation des plans de pilotage – Approbation

Le pacte pour un Enseignement d'Excellence représente une profonde réforme globale et systémique de l'école. Parmi les très nombreux leviers retenus, il en est un qui prône un nouveau modèle de gouvernance du système éducatif. Il s'agit d'un modèle de gouvernance favorisant l'implication des acteurs scolaires et une responsabilité accrue de ces derniers.

Une telle logique de responsabilisation implique plus d'autonomie pour les acteurs, plus de soutien dans l'exercice de leurs missions, mais aussi l'instauration d'une réelle dynamique collective autour d'objectifs précis et d'un pilotage renforcé au niveau de l'école, des niveaux intermédiaires et du Pouvoir régulateur.

Sur base d'objectifs fixés par le Gouvernement, les équipes pédagogiques et éducatives ont été amenées à définir des objectifs spécifiques adaptés aux spécificités de leur école. A l'issue d'un diagnostic précis, ces mêmes équipes ont dû identifier et arrêter les stratégies et les actions à mettre en œuvre pour rencontrer au mieux les objectifs spécifiques et ceux fixés par le Pouvoir Régulateur.

C'est dans ce cadre que chaque directeur d'école, en collaboration avec son équipe pédagogique et éducative doit élaborer et mettre en œuvre un plan de pilotage. L'efficacité de leurs stratégies et de leurs actions ainsi que le degré de réalisation des objectifs seront évalués tant par les équipes pédagogiques et éducatives et leur Pouvoir Organisateur que par le Pouvoir Régulateur.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver les plans de pilotage des écoles communales.**

POUR LE COLLEGE COMMUNAL

**(s) Michaël Flasse**  
**Le Directeur général**

**(s) Eric Thiébaud**  
**Le Bourgmestre**